



12 mai 2021

Le plan de relance poursuit sa dynamique en Indre-et-Loire avec de nouveaux lauréats d'appels à projets départementaux et régionaux : « restauration écologique », « fonds friches », « jardins partagés », « lutte contre la pauvreté », « soutien pour la lutte contre l'abandon des animaux de compagnie » etc. Alors que 9 collectivités vont accueillir un conseiller numérique pour favoriser l'inclusion, le numérique progresse également dans le secteur économique: 122 entreprises ont fait appel au chèque France Num de 500€ et 25 PME et TPE du secteur industriel ont été soutenues par les aides à l'investissement du guichet « industrie du futur ». Par ailleurs, 20 établissements de soins du département reçoivent plus de 4,7M€ pour des investissements du quotidien dans le cadre du Ségur de la santé.

De nouveaux volets du plan de relance se déploient, comme celui de la cyber sécurité des collectivités, détaillé dans ce numéro. Retrouvez également les appels à projets en cours et la carte des lauréats en Région Centre.

La cybersécurité : protéger les services publics et les collectivités avec France Relance

Le Plan de Relance consacre 136 millions d'euros à la cybersécurité des territoires sur la période 2021-2022. L'objectif est double : élever durablement le niveau de cybersécurité de l'État, des collectivités et des organisations au service des citoyens et structurer le tissu industriel français de cybersécurité.

Piloté par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), le programme consiste à proposer des dispositifs de sécurisation auprès des collectivités territoriales. Ces parcours permettront de procéder à un état des lieux de la sécurité de leurs systèmes d'information et de définir un plan d'action visant à le renforcer. Actuellement en phase d'expérimentation, ce dispositif sera proposé aux collectivités territoriales de la région Centre-Val de Loire volontaires à partir de l'été 2021 et jusqu'à fin 2022.

Quels sont les bénéficiaires ?

Les parcours de cybersécurité s'adressent aux collectivités territoriales disposant d'un système d'information (plusieurs machines connectées en réseau, un annuaire d'entreprise, des services numériques aux citoyens par exemples) et d'une politique de sécurité des systèmes d'information. Chaque organisation candidate doit être soutenue par son décideur, détenteur de la responsabilité juridique et administrative, afin de garantir la pleine implication des équipes et le bon déroulement des actions menées.

Quelles sont les prestations proposées ?

Les parcours de sécurisation consistent en un audit de maturité cyber des organisations en vue de faire progresser et de renforcer leur niveau de cybersécurité.

Chaque parcours s'articule autour de six thèmes adaptés, qui sont déclinés en fonction des enjeux et aux menaces de chaque organisation :

Thème 1 : Mon organisation a une politique SSI

Thème 2 : Je connais mon SI et ses vulnérabilités

Thème 3 : Je maîtrise les accès à mon SI

Thème 4 : J'ai sécurisé mes outils de travail

Thème 5 : Mon réseau est protégé

Thème 6 : Les enjeux SSI sont intégrés à ma politique d'administration

Quels sont les coûts ?

La partie audit et diagnostic de la maturité cyber des candidats est gratuite pour le bénéficiaire et financée dans le cadre du plan France Relance. Les actions de renforcement de la cybersécurité des collectivités territoriales seront à leur charge (ex : acquisition et mise en place de firewall).

Quels sont les numéros utiles et les contacts ?

Pour s'informer sur le dispositif parcours de cybersécurité :

<https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/le-volet-cybersecurite-de-france-relance/securiser-le-socle-numerique-de-letat-des-collectivites-territoriales-et-des-organismes-au-service-des-citoyens/les-parcours-de-cybersecurite/>

Pour candidater :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/france-relance-parcours-cybersecurite>

Contacts :

cyber.france@relance.ssi.gouv.fr

25 entreprises du département soutenues par le guichet « industrie du futur »

Le guichet « industrie du futur » permet aux PME et ETI industrielles de se moderniser en intégrant les nouvelles technologies numériques dans les processus de production. Ce dispositif subventionne l'investissement sur machines à commande numérique, robots, cobots, technologies 3D et logiciels destinés à la conception et la production.

Compte tenu de son succès, ce guichet, porté par l'agence des services et de paiement (ASP) a été rouvert le 1er mai.

- <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/reouverture-du-guichet-france-relance-industrie-du-futur>

Pour consulter la liste des lauréats : <https://airtable.com/shrNpD3uXTwpu7sl7>

Lancement du dispositif « volontariat territorial en administration » (VTA)

Le volontariat territorial en administration permet aux collectivités territoriales rurales (communes ou EPCI) de bénéficier des compétences de jeunes diplômés de 18 à 30ans, d'un niveau au moins égal à BAC +2 pour une période de 12 à 18 mois, au service de l'ingénierie de leurs projets. Les VTA aident notamment à mobiliser des financements du plan de relance.

La première période de recrutement est en cours depuis le 1er avril jusqu'au 30 juillet 2021.

Comment procéder ? [Lire la brochure d'information](#)

Pour toute question complémentaire : <https://vta.anct.gouv.fr/>

Diagnostic gratuit des ouvrages d'arts communaux

Nous vous présentons dans notre flash relance du mois de janvier, le programme national de recensement et d'évaluation des ouvrages d'art pour les petites communes. Pour mémoire ce programme, porté par le CEREMA, est une opportunité pour que les communes puissent vérifier et sécuriser leurs ponts et murs de soutènement. Il consiste en un diagnostic effectué gratuitement par des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par le CEREMA.

A ce jour, en Indre-et-Loire, le taux de réponse à cette proposition envoyée directement aux adresses électroniques des mairies, et après relance, **est de 22 % seulement.**

Pour plus d'informations ou pour candidater, contacter le CEREMA à Blois ou la DDT : Xavier Rousset (xavier.rousset@indre-et-loire.gouv.fr)

Elargissement des critères d'éligibilité de l'appel à projets « jardins partagés et collectifs »

Pilotée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, cette mesure vise à donner accès à un jardin partagé ou collectif au plus grand nombre et en priorité aux plus démunis.

Au vu du très petit nombre de candidatures déposées, le comité départemental de sélection a validé le 2 avril dernier la modification de l'annexe 4 de l'appel à projets « jardins partagés et collectifs », permettant ainsi à toutes les communes ou unités urbaines de plus de 2000 habitants de postuler. Cette mesure de relance est désormais élargie à 76 communes éligibles au lieu de 32. En dehors de cet élargissement, les critères d'éligibilité restent inchangés.

Une enveloppe de 160 000 € est allouée au département, n'hésitez pas à candidater via le site de la préfecture: <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance/Appel-a-projets-jardins-partages-et-collectifs>

Vous pouvez adresser vos questions sur la boîte mail : ddt-sa-relance@indre-et-loire.gouv.fr

Retrouvez les lauréats du plan de relance

→ La carte des lauréats France Relance est consultable : [Cliquez ici](#)

Retrouvez les appels à projets en cours

→ La liste des appels à projets en cours est consultable à partir de la lettre d'information régionale France Relance : [Cliquez ici](#)

Pour aller plus loin dans France Relance

Rétroplanning des appels à projets : [ici](#)

Site France Relance : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

LES GUICHETS DU PLAN DE RELANCE

Le plan de relance compte aussi de nombreux dispositifs qui ne se font pas par appel à projets et restent ouverts sous forme de guichets : aide à l'embauche des jeunes, MaPrimeRénov', soutien à l'export, etc.

<https://airtable.com/shrs34DxwvhddfW7S/tblKWhRyxmukYSIJl>

LES MESURES PAR BÉNÉFICIAIRE

Vous êtes une collectivité ? Retrouvez seulement les mesures qui vous concernent en [cliquant ici](#).

Vous êtes une entreprise ? Retrouvez seulement les mesures qui vous concernent en [cliquant ici](#).

GUICHET UNIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE

Vous avez un projet, mais vous ne savez pas vers qui vous tourner? Informez-nous de votre projet auprès du guichet unique France Relance en Centre-Val de Loire et nous revenons vers vous : <https://bit.ly/guichetfrancerelancecvl>